



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 26 novembre 2025]

Date de la convocation

20 novembre 2025

Date de mise en ligne

28 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Arnaud ELGOYHEN, Dominique BOYER, Thierry BODDI, Corinne DARMANI *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Antony MOUSSU

Absents :

N° 111/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2026

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (crédits votés au budget 2025 : 8 067 983,26 € X 25 % = 2 016 995,82 €)

L'autorisation doit cependant préciser le montant et l'affectation des crédits. Lesdits crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire, conformément au texte ci-dessus, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

- 020-2188-445	Acquisition matériel, mobilier	6 000 €
- 510-2188-540	Acquisition matériel divers	50 000 €
- 020-2183-700	Matériel informatique	13 000 €
- 518-2113-710	Réserves foncières	20 000 €
- 510-2313-711	Bâtiments	90 000 €
- 322-2313-746	Installations sportives	200 000 €
- 510-2313-911	Sécurité	40 000 €
- 512-2315-930	Vie quotidienne	450 000 €
- 510-2313-939	Accessibilité	40 000 €
- 10-2315-945	Vidéoprotection	20 000 €
	TOTAL	929 000 €

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire ou à l'adjoint au maire délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 27 novembre 2025